

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Rebecca Rufer
Holzikofenweg 36
CH-3003 Berne

dossier traité par CM/ODE
notre réf. A.1/2024/62 - rp
votre réf.

Lausanne, le 27 juin 2024

Réponse à la consultation : Révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement du secteur de l'hébergement et avant-projet d'une nouvelle loi fédérale sur le programme d'impulsion visant à moderniser les établissements d'hébergement dans les lieux de vacances saisonniers

Madame,

La Ville de Lausanne a bien reçu la consultation mentionnée en titre et vous remercie.

Le rapport explicatif le dit, le projet de révision a pour objectif de développer et d'optimiser l'encouragement des investissements dans le secteur de l'hébergement mené par la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) au nom de la Confédération. La Municipalité de Lausanne salue cette impulsion mais relève que l'extension du périmètre d'action de la SCH à l'ensemble du territoire suisse devrait impérativement inclure les centres urbains. Cet instrument incitatif important permettrait de stimuler des projets de rénovation d'hôtels existants ou de construction de nouveaux hôtels dans les villes.

Les études et pistes de réflexion en cours montrent que ces développements sont nécessaires. Les options stratégiques qui se dessinent tendent vers :

- des hôtels plus durables (bâtiment et exploitation) : la rénovation d'hôtels existants et la construction de nouveaux objets doit s'inscrire dans les standards actuels en termes de durabilité. C'est un élément incontournable du positionnement de la destination Suisse (voir la stratégie de Suisse Tourisme) et conséquemment des grandes régions touristiques, dont les grands centres urbains.
- une diversification de l'offre (catégorie d'hébergement, expérience) : afin de coller au plus près des tendances du marché et conscient que le succès de notre destination passe par la mixité des clients et des offres d'hébergement, une évolution du parc hôtelier doit être considérée :
 - en termes de catégories d'hôtels disponibles (plus d'offre pour des petits budgets et des familles par exemple), et d'équilibre entre une hôtellerie indépendante / familiale et des hôtels de chaîne ;
 - en termes d'offre de prestations et services contribuant à une expérience d'accueil au-delà de l'hébergement (espace de travail, de rencontre, événementiel, loisir,...) ;

- en tenant compte de la nécessité d'une transition du parc hôtelier urbain (traditionnellement très orienté clientèle d'affaires) pour mieux correspondre aux aspirations de la clientèle de loisirs dans un contexte post-covid qui voit une diminution des voyages d'affaires touchant directement les villes ;
- une augmentation du nombre de lits: le développement du tourisme urbain de manière générale amène à considérer la nécessité d'étendre la capacité du parc hôtelier ;
- les centres urbains comme destination touristique de premier plan : la vitalité du tourisme urbain et les tendances indiquent un potentiel fort pour le développement du tourisme urbain en suisse. Cela doit s'accompagner d'un développement de l'offre hôtelière permettant de soutenir cette tendance.

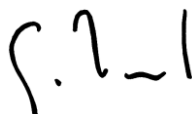
Ces évolutions bénéficieraient grandement des investissements pour lesquels un dispositif comme celui offert par la SCH.

A la lumière de tous ces éléments, nous ne pouvons que souhaiter un élargissement du périmètre d'action de la SCH, considérant qu'aujourd'hui l'infrastructure touristique doit se développer tout autant dans les stations que dans les centres urbains.

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

